|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES** | | | |
| **Travaux de réparations des fuites du réseau d'alimentation en eau potable de la ville de Mirebalais** | | | |
| **Prix** | **Libellé** | **Unité** | **Prix unitaire en toutes lettres** |
|  |  |  |  |
|  | BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES |  |  |
|  |  |  |  |
| 1. | PRESTATIONS GENERALES |  |  |
| *1.1.* | *INSTALATION ET REPLIEMENT* |  |  |
|  | Ce prix rémunère forfaitairement l’ensemble des sujétions découlant de l’activité et en accord avec les articles des spécifications techniques :  - les démarches administratives préalables obligatoires auprès des institutions étatiques et de tous les concessionnaires ainsi que les demandes d'autorisations nécessaires à l'exécution des travaux ;  - l'amenée et le repli de l'ensemble des matériels et équipements nécessaires à l'exécution des travaux ;  - la mise en place et l'enlèvement de panneaux d'information chantier conformément aux instructions reprises dans les spécifications techniques et leur maintien toute la durée du chantier ;  - le marquage-piquetage des ouvrages souterrains et leur maintien pendant toute la durée des travaux ;  - l'amenée, la mise en place, le maintien et le repli de la signalisation règlementaire du chantier, les plans de circulation, le barriérage et les dispositifs de maintien des accès aux piétons et véhicules ;  - la remise en état des lieux ;  - l'ensemble de tous les déplacements et installations qui seront nécessaires pendant la durée global du chantier. |  |  |
| 1101 | Réalisation des installations de chantier |  |  |
|  | Le forfait |  |  |
|  |  | Ft |  |
| *1.2.* | *PLANS D’IMPLANTATION ET DE RECOLEMENT* |  |  |
|  | Ce prix rémunère la fourniture des plans après exécution en 4 exemplaires dont un reproductible ainsi que sous forme de fichiers informatiques au format compatible AutoCAD : - des plans et schémas d’implantation pour chaque intervention réalisée - des schémas de montage des points particuliers,   Ce prix est rémunéré au forfait pour l'ensemble des travaux |  |  |
| 1201 | Elaboration de plans d’implantation et de récolement |  |  |
|  | Le forfait |  |  |
|  |  | Ft |  |
| 2. | TRAVAUX SUR RESEAU D’EAU POTABLE |  |  |
| *2.1.* | *REPARATION DE FUITES ET REFECTION DES VOIRIES EN ADOQUINS* |  |  |
|  | Ce prix est appliqué forfaitairement par intervention, pour une durée de sept jours de travail maximum et comprend :  - la dépose et la repose soignée des bordures, mobiliers, signalisation ou tout autre équipement de voirie ;  - la dépose soignée des pavés/dalles/pierres en place sur une longueur maximum de 12 m et largeur selon les plans ;  - le terrassement en terrain de toute nature (profondeur ≤2,00 m) quelques soient les moyens mis en œuvre et l'évacuation et la mise en décharge agréée ;  - toutes sujétions de pompage de toutes eaux de quelques natures qu'elles soient,  - la pose des filets avertisseurs ;  - l'évacuation des déblais de la tranchée vers une décharge agrée par le maître d'œuvre, - le dégagement de la conduite à réparer et identification de la nature de la fuite ;  - l'analyse et la définition des travaux à exécuter pour la réparation en accord avec l’Ingénieur ; - la réparation de la canalisation par fourniture et pose d’un tronçon de conduite de même nature, qualité et spécifications techniques (longueur ≤12,00 m) avec les pièces de raccords nécessaires fournies par l’entreprise et approuvées par l’Ingénieur;  -les essais d'étanchéité des tronçons réparés conformément aux spécifications, y compris la fourniture d'eau quel que soit le volume, -la stérilisation des conduites conformément aux spécifications, -la mise en service des conduites y compris la fourniture d'eau, - la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose, - la fourniture et la mise en œuvre du matériaux d'enrobage de la canalisation, - la fourniture et la mise en œuvre soigné du matériaux de remblai en sable en enrobage de la canalisation et en tout venant de carrière compacté par couches de 20 cm. Le matériau pour remblai de tranchée doit être approuvé par l’Ingénieur sur constat contradictoire. Il est constitué d'une grave naturelle traitée, dont les éléments sont compris entre 1 et 20mm, et dont les éléments compris entre 10 et 20mm n'excèdent pas 20% du volume,  - la réfection définitive de chaussée, fourniture, transport et mise en œuvre des matériaux,  - la repose des pavés/dalles/pierres et les finitions propres conformément aux spécifications fournies par le Service de la Voirie de la Direction Générale des TPTC de manière à ce que les revêtements des chaussées soient homogènes avec ceux existants,  Y compris toutes sujétions prévues aux spécifications et accompagné d’une fiche d’intervention. |  |  |
| 2101 | Réparation de fuite pour une canalisation en PVC diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2102 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2103 | Réparation de fuite pour une canalisation en PVC diamètre 150 mm<D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2104 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre 150 mm<D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.2.* | *REPARATION DE FUITES ET REFECTION DES VOIRIES EN ENROBES* |  |  |
|  | Ce prix est appliqué forfaitairement par intervention, pour une durée de sept jours de travail maximum et comprend :  - la dépose et la repose soignée des bordures, mobiliers, signalisation ou tout autre équipement de voirie ;  - la découpe soignée à la scie des revêtements de chaussée sur une longueur maximum de 12 m et largeur selon les plans ;  - le terrassement en terrain de toute nature (profondeur ≤2,00 m) quelques soient les moyens mis en œuvre et l'évacuation et la mise en décharge agréée ;  - toutes sujétions de pompage de toutes eaux de quelques natures qu'elles soient, - l'évacuation des déblais de la tranchée vers une décharge agrée par le maître d'œuvre, - le dégagement de la conduite à réparer et identification de la nature de la fuite ;  - l'analyse et la définition des travaux à exécuter pour la réparation en accord avec l’Ingénieur;  - la réparation de la canalisation par fourniture et pose d’un tronçon de conduite de même nature, qualité et spécifications techniques (longueur ≤12,00 m) avec les pièces de raccords nécessaires fournies par l’entreprise et approuvées par l’Ingénieur;  - la pose des filets avertisseurs ;  - la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose, - la fourniture et la mise en œuvre du matériaux d'enrobage de la canalisation, - la fourniture et la mise en œuvre soigné du matériaux de remblai en sable en enrobage de la canalisation et en tout venant de carrière compacté par couches de 20 cm. Le matériau pour remblai de tranchée doit être approuvé par l’Ingénieur sur constat contradictoire. Il est constitué d'une grave naturelle traitée, dont les éléments sont compris entre 1 et 20mm, et dont les éléments compris entre 10 et 20mm n'excèdent pas 20% du volume.  -la réfection définitive de chaussée, fourniture, transport et mise en œuvre des matériaux conformément aux spécifications fournies par le Service de la Voirie de la Direction Générale des TPTC de manière à ce que les revêtements des chaussées soient homogènes avec ceux existants, - la mise en place entre l’ancien revêtement de chaussée et le nouveau, d’un coulis bitumineux, afin de colmater les interstices entre les anciens et les nouveaux matériaux de revêtement ;  - la remise en état des lieux et nettoyage de chantier.  Y compris toutes sujétions prévues aux spécifications et accompagné d’une fiche d’intervention. |  |  |
| 2201 | Réparation de fuite pour une canalisation en PVC diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2202 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2203 | Réparation de fuite pour une canalisation en PVC diamètre 150 mm<D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2204 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre 150 mm<D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.3.* | *REPARATION DE FUITES ET REFECTION DES VOIRIES EN BETON* |  |  |
|  | Ce prix est appliqué forfaitairement par intervention, pour une durée de sept jours de travail maximum et comprend :  - la dépose et la repose soignée des bordures, mobiliers, signalisation ou tout autre équipement de voirie ;  - la découpe soignée à la scie des revêtements de chaussée sur une longueur maximum de 12 m et largeur selon les plans;  - le terrassement en terrain de toute nature (profondeur ≤2,00 m) quelques soient les moyens mis en œuvre et l'évacuation et la mise en décharge agréée ;  - toutes sujétions de pompage de toutes eaux de quelques natures qu'elles soient, - l'évacuation des déblais de la tranchée vers une décharge agrée par le maître d'œuvre, - le dégagement de la conduite à réparer et identification de la nature de la fuite ;  - l'analyse et la définition des travaux à exécuter pour la réparation en accord avec l’Ingénieur;  - la réparation de la canalisation par fourniture et pose d’un tronçon de conduite de même nature, qualité et spécifications techniques (longueur ≤12,00 m) avec les pièces de raccords nécessaires fournies par l’entreprise et approuvées par l’Ingénieur;  - la pose des filets avertisseurs ;  - la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose, - la fourniture et la mise en œuvre du matériaux d'enrobage de la canalisation, - la fourniture et la mise en œuvre soigné du matériaux de remblai en sable en enrobage de la canalisation et en tout venant de carrière compacté par couches de 20 cm. Le matériau pour remblai de tranchée doit être approuvé par l’Ingénieur sur constat contradictoire. Il est constitué d'une grave naturelle traitée, dont les éléments sont compris entre 1 et 20mm, et dont les éléments compris entre 10 et 20mm n'excèdent pas 20% du volume.  -la réfection définitive de chaussée, fourniture, transport et mise en œuvre des matériaux conformément aux spécifications fournies par le Service de la Voirie de la Direction Générale des TPTC de manière à ce que les revêtements des chaussées soient homogènes avec ceux existants, - la mise en place entre l’ancien revêtement de chaussée et le nouveau, d’un coulis bitumineux, afin de colmater les interstices entre les anciens et les nouveaux matériaux de revêtement;  - la remise en état des lieux et nettoyage de chantier.  Y compris toutes sujétions prévues aux spécifications et accompagné d’une fiche d’intervention. |  |  |
| 2301 | Réparation de fuite pour une canalisation en PVC diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2302 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2303 | Réparation de fuite pour une canalisation en PVC diamètre 150 mm<D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2304 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre 150 mm<D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.4.* | *DECOUPLAGE ET REFECTION DES VOIRIES* |  |  |
|  | Ce prix est appliqué forfaitairement par intervention, pour une durée de sept jours de travail maximum. Ce prix rémunère au forfait la réalisation complète d'un découplage d'une ou plusieurs conduites au droit d'un même nœud quel que soit la nature du sol pour toutes conduites de toute nature de diamètre D ≤ 300 mm. Ce type de découplage consiste à déconnecter éléments de conduites entre ancien et nouveau réseau, plusieurs conduites au droit d'un même nœud peuvent être concernées, ce qui reste notamment le cas lors des reprises sur les réseaux déjà exécutés, en service ou non, l'ensemble du raccordement restant forfaitaire. Il comprend notamment : - toutes les sujétions de dévoiement de la circulation (autorisations administratives...), les mesures de protection au niveau de la zone d'intervention (barrières, panneaux, rubans, éclairage, feux), vis à vis des riverains - la dépose et la repose soignée des bordures, mobiliers, signalisation ou tout autre équipement de voirie ;  - la découpe soignée à la scie des revêtements de chaussée sur une longueur maximum de 12 m et largeur selon les plans;  - le terrassement en terrain de toute nature (profondeur ≤2,00 m) quelques soit les moyens mis en œuvre, la mise en sécurité de la fouille avec blindage et épuisements de toute nature ;  - la pose des filets avertisseurs ;  - toutes les sujétions de pompage de toutes eaux de quelques natures qu'elles soient, - l'évacuation des déblais de la tranchée vers une décharge agrée par l’Ingénieur, - les protections de l'environnement rencontré, - la protection si nécessaire par un revêtement bétonné, - le découplage de l’ancienne canalisation existante, fourniture et pose d’un bouchon et de tous les accessoires de protection de même nature que la conduite en service, - l'évacuation et la mise en décharge agréée ;   - le remblaiement avec régalage des matériaux de remblai par couches de 20 cm d'épaisseur maximum et leur compactage ;  - la réfection de voiries en béton ou en asphalte ainsi que celle du ou des ouvrages rencontrés en cas d’endommagement de ceux-ci.  Y compris toutes sujétions prévues aux spécifications et accompagné d’une fiche d’intervention. |  |  |
| 2401 | Découplage de canalisations diamètre D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.5.* | *REPARATION DE FUITES ET REFECTION DES VOIRIES EN ASPHALTE* |  |  |
|  | Ce prix est appliqué forfaitairement par intervention, pour une durée de sept jours de travail maximum et comprend :  - la dépose et la repose soignée des bordures, mobiliers, signalisation ou tout autre équipement de voirie ;  - la découpe soignée à la scie des revêtements de chaussée sur une longueur maximum de 12 m et largeur selon les plans;  - le terrassement en terrain de toute nature (profondeur ≤2,00 m) quelques soient les moyens mis en œuvre et l'évacuation et la mise en décharge agréée ;  - toutes sujétions de pompage de toutes eaux de quelques natures qu'elles soient, - l'évacuation des déblais de la tranchée vers une décharge agrée par le maître d'œuvre, - le dégagement de la conduite à réparer et identification de la nature de la fuite ;  - l'analyse et la définition des travaux à exécuter pour la réparation en accord avec l’Ingénieur;  - la réparation de la canalisation par fourniture et pose d’un tronçon de conduite de même nature, qualité et spécifications techniques (longueur ≤12,00 m) avec les pièces de raccords nécessaires fournies par l’entreprise et approuvées par l’Ingénieur;  - la pose des filets avertisseurs ;  - la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose, - la fourniture et la mise en œuvre du matériaux d'enrobage de la canalisation, - la fourniture et la mise en œuvre soigné du matériaux de remblai en sable en enrobage de la canalisation et en tout venant de carrière compacté par couches de 20 cm. Le matériau pour remblai de tranchée doit être approuvé par l’Ingénieur sur constat contradictoire. Il est constitué d'une grave naturelle traitée, dont les éléments sont compris entre 1 et 20mm, et dont les éléments compris entre 10 et 20mm n'excèdent pas 20% du volume.  -la réfection définitive de chaussée, fourniture, transport et mise en œuvre des matériaux conformément aux spécifications fournies par le Service de la Voirie de la Direction Générale des TPTC de manière à ce que les revêtements des chaussées soient homogènes avec ceux existants, - la mise en place entre l’ancien revêtement de chaussée et le nouveau, d’un coulis bitumineux, afin de colmater les interstices entre les anciens et les nouveaux matériaux de revêtement;  - la remise en état des lieux et nettoyage de chantier.  Y compris toutes sujétions prévues aux spécifications et accompagné d’une fiche d’intervention. |  |  |
| 2501 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.6.* | *REPARATION DE FUITES ET REFECTION DES VOIRIES EN TERRE MEUBLE* |  |  |
|  | Ce prix est appliqué forfaitairement par intervention, pour une durée de sept jours de travail maximum et comprend :  - la dépose et la repose soignée des bordures, mobiliers, signalisation ou tout autre équipement de voirie ;  - la découpe soignée de la chaussée sur une longueur maximum de 12 m et largeur selon les plans;  - le terrassement en terrain de toute nature (profondeur ≤2,00 m) quelques soient les moyens mis en œuvre et l'évacuation et la mise en décharge agréée ;  - toutes sujétions de pompage de toutes eaux de quelques natures qu'elles soient, - l'évacuation des déblais de la tranchée vers une décharge agrée par le maître d'œuvre, - le dégagement de la conduite à réparer et identification de la nature de la fuite ;  - l'analyse et la définition des travaux à exécuter pour la réparation en accord avec l’Ingénieur;  - la réparation de la canalisation par fourniture et pose d’un tronçon de conduite de même nature, qualité et spécifications techniques (longueur ≤12,00 m) avec les pièces de raccords nécessaires fournies par l’entreprise et approuvées par l’Ingénieur;  - la pose des filets avertisseurs ;  - la fourniture et la mise en œuvre d'un lit de pose, - la fourniture et la mise en œuvre du matériaux d'enrobage de la canalisation, - la fourniture et la mise en œuvre soigné du matériaux de remblai en sable en enrobage de la canalisation et en tout venant de carrière compacté par couches de 20 cm. Le matériau pour remblai de tranchée doit être approuvé par l’Ingénieur sur constat contradictoire. Il est constitué d'une grave naturelle traitée, dont les éléments sont compris entre 1 et 20mm, et dont les éléments compris entre 10 et 20mm n'excèdent pas 20% du volume.  -la réfection définitive de la voirie, fourniture, transport et mise en œuvre des matériaux conformément aux spécifications fournies par le Service de la Voirie de la Direction Générale des TPTC de manière à ce que les revêtements de la voirie soient homogènes avec ceux existants, Y compris toutes sujétions prévues aux spécifications et accompagné d’une fiche d’intervention. |  |  |
| 2601 | Réparation de fuite pour une canalisation en PVC diamètre D ≤ 150 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2302 | Réparation de fuite pour une canalisation en PEHD diamètre D ≤ 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.7.* | *BRANCHEMENT PARTICULIER* |  |  |
| 2701 | Ce prix rémunère la rénovation de branchements particuliers existants, ce prix rémunère uniquement par branchement à rénover, la fourniture et la pose par l'Entrepreneur des pièces suivantes : - un collier de prise en charge - un robinet de prise en charge - la canalisation (diamètre DN 20 PE) telle que définit dans les plans entre le robinet de prise en charge et la boite de compteur  - la fourniture d'une bouche à clé, la fourniture et la réhausse du tube PVC ainsi que les joints et accessoires nécessaires au branchement,  Y compris toutes les sujétions de terrassement et réfection ainsi que de mise en œuvre,  La boite de compteur sera fournie par l'opérateur mais la pose est à la charge de l'Entrepreneur. |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2702 | Ce prix rémunère la réalisation des nouveaux branchements particuliers, ce prix rémunère uniquement par branchement nouveau, la fourniture et la pose par l'Entrepreneur des pièces suivantes : - un collier de prise en charge - un robinet de prise en charge - la canalisation (diamètre 2.5 en PE) telle que définit dans les plans entre le robinet de prise en charge et la boite de compteur - la fourniture d'une bouche à clé, la fourniture et la réhausse du tube PVC ainsi que les joints et accessoires nécessaires au branchement,  Y compris toutes les sujétions de terrassement et réfection ainsi que de mise en œuvre,  La boite de compteur sera fournie par l'opérateur mais la pose est à la charge de l'Entrepreneur. |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2703 | Mise à niveau des bouches à clé y compris fourniture de bouche à clé |  |  |
|  | Ce prix rémunère à l'unité la mise à niveau de bouches à clé, lors de la reprise du nivellement du revêtement. Ce prix inclus la fourniture d'une bouche à clé, la fourniture et la réhausse du tube PVC y compris toutes les sujétions de terrassement et réfection ainsi que de mise en œuvre. |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.8.* | *VENTOUSES ET REGARDS* |  |  |
|  | 2801: Ce prix comprend la fourniture et pose de ventouse en fonte à corps double de triple fonction (type combinaison) DN50, y compris les joints, té réducteur, raccords de transition, pièces spéciales des tuyaux (ne dépassant pas 0,6 m individuellement) en fonte ductile, vanne d'isolement de DN 50 mm (en fonte ductile ou acier galvanisé) ", un robinet d'arrêt incorporé ou non, une prise manométrique avec robinet 1/4 tour, à raccorder sur la bride de la vanne de sectionnement préalablement installée, non compris le regard et toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux spécifications.  2802 : Ce prix rémunère la construction complète des regards en béton armé pour des ventouses conformément aux plans et spécifications. Il comprend :  Soumission des dessins d’atelier qui définit les dimensions, armature, et emplacement des tuyaux et raccords. ;  Excavation aux dimensions et à la profondeur spécifiée dans les dessins d’atelier approuvés par l’Ingénieur ;  La pose d’une couche de matériaux granulaires sous le regard de profondeur minimale 100 mm ;  L’approvisionnement des évents d’air ;  Tout approvisionnement en eau de toutes sortes  Le dépôt provisoire ou définitif du sol excavé dans une décharge approuvée par l'Ingénieur ;  L'entretien des fossés et des exutoires existants ;  Entretien de l'accès aux parcelles voisines et aux routes impactées avec signalisation et protection du périmètre de travail ;  La fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux nécessaires pour la réalisation des travaux en béton armé conformément aux prescriptions dans les spécifications et sur les plans ;  La fourniture et pose d’un tampon en fonte ductile pour visite avec cadre carré de dimensions 600 x 600 mm ;  Ainsi que toutes les conditions de mise en œuvre, etc… |  |  |
| 2801 | Fourniture et pose de ventouse triple fonction DN 2’’ |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2802 | Regard en Béton pour Ventouses |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| *2.9.* | *VIDANGE ET REGARD* |  |  |
|  | 2901 : Ce prix comprend la fourniture et pose d’une vanne de vidange sur la ligne d’adduction DN 300 mm, y compris les joints, raccords et pièces spéciales (mamelons) des tuyaux (ne dépassant pas 0,6 m individuellement) en fonte ductile pour effectuer l’installation, conforme aux spécifications techniques. Le raccordement sera fait au moyen des raccords de style manchon à grand tolérance, accouplement verrouillé, ou adaptateur à bride, tous qui doivent avoir les mécanismes de retenu pour résister aux forces axiales de poussée. Toutes sujétions comprises.  2902 : Ce prix rémunère la construction complète de regards pour vannes de passage direct et pour des vannes de vidange, en béton armé, conformément aux plans et spécifications. Il comprend :  Excavation aux dimensions et à la profondeur spécifiée sur les plans ;  La pose d’une couche de matériaux granulaires sous le regard de profondeur minimale 100 mm  Tout approvisionnement en eau de toutes sortes ;  Le dépôt provisoire ou définitif du sol excavé dans une décharge approuvée par l'Ingénieur ;  L'entretien des fossés et des exutoires existants ;  Entretien de l'accès aux parcelles voisines et aux routes impactées avec signalisation et protection du périmètre de travail ;  La fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux nécessaires pour la réalisation des travaux en béton armé conformément aux prescriptions dans les spécifications et sur les plans ;  La fourniture et pose d’un tampon en fonte ductile pour visite avec cadre carré de dimensions 600 x 600 mm ;  Ainsi que toutes les sujétions de remblaiement et de remise en état de la voirie.  2903 : Ce prix rémunère la pose Vanne diamètre 6’’ y compris les accessoires de manœuvre ;  la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage du regard en béton armé conformément aux prescriptions des spécifications et des pièces dessinées,  la fourniture et pose d’un Tampon fonte pour regard de visite cadre rond de diamètre 600 mm ou cadre carré de dimensions 600x600 mm. Tous les joints, raccords et manchons nécessaires pour installer les Vannes et établir une connexion avec la ligne de distribution. Le raccordement sera fait au moyen des raccords de style manchon à grand tolérance, accouplement verrouillé, ou adaptateur à bride, tous qui doivent avoir les mécanismes de retenu pour résister aux forces axiales de poussée. Toutes les pièces (mamelons) des tuyaux en fonte ductile nécessaires (ne dépassant pas 0,7 m individuellement) pour effectuer les connexions à la ligne de distribution existante. Deux raccords ½ pouce 14 NPT (mâle hexagonal mamelon) pour conversion de sonde d'eau/pression dans un tuyau, taraudés aux tuyaux en fonte ductile.  2904 : Ce prix rémunère la pose Vanne diamètre 4’’ y compris les accessoires de manœuvre ;  Tous les joints, raccords et manchons nécessaires pour installer les Vannes et établir une connexion avec la ligne de distribution. Le raccordement sera fait au moyen des raccords de style manchon à grand tolérance, accouplement verrouillé, ou adaptateur à bride, tous qui doivent avoir les mécanismes de retenu pour résister aux forces axiales de poussée.  Fournir et installer une bouche à clés et compris la mise en place du tabernacle et du tube allongé, avec clés et système de verrouillage. |  |  |
| 2901 | Fourniture et pose de vidange comprenant une canalisation d’évacuation en PEHD DN 300 mm |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2902 | Regard de vanne de vidange |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2903 | Fourniture et pose de vanne fonte DN 6’’ |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |
| 2904 | Fourniture et pose de vanne fonte DN 2’’ |  |  |
|  | L'unité. |  |  |
|  |  | U |  |